



PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL

TERMES DE REFERENCE

Recrutement des organisations nationales : Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations à Base Communautaire (OBC), Organisations de la Société Civile (OSC), Prestataires particuliers légalement constitués dont la zone d'intervention du projet Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDDII)

I. Contexte et justification

Le projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) est un projet d'ampleur régionale regroupant neuf pays (Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali, Niger, Mauritanie, Tchad, Cameroun, Benin et la guinée).

Le SWEDD a pour objectif d'améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur permettre d'accéder plus facilement aux services de Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN) et d'accroître la génération et le partage des connaissances. Les interventions proposées par ce projet sont articulées autour de trois composantes principales :

La composante 1 vise à améliorer la demande en produits et services de Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN) en favorisant le changement social et comportemental et l'autonomisation des femmes et des adolescentes ;

La composante 2 vise à renforcer les capacités régionales afin d'améliorer l'offre en produits SRMNIN et en personnel qualifié ;

La composante 3 a pour objectif de favoriser l'engagement politique et renforcer la capacité d'élaboration des politiques liées au dividende démographique.

Le Gouvernement du Tchad a obtenu un financement additionnel de la Banque mondiale d'un montant de 45 millions de dollars US pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet pour Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD II) dans les douze (12) provinces ciblées. Les huit nouvelles provinces bénéficiaires sont : le Batha, l'Ennedi Est, le Wadi Fira, le Sud Borkou, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandjilé et le Chari Baguirmi en plus des 4 anciennes provinces bénéficiaires qui sont le Lac, le Kanem, le Hadjer Lamis et le Salamat.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action de la sous-composante 1.2 du SWEDD, impliquant les Ministères sectoriels que sont le Ministère de la Femme et de la Protection de la petite enfance, le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, le Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour sa nouvelle phase, le Comité Régional de Pilotage a examiné et adopté quatre (04) sous-projets que sont :

1. « Renforcement du pouvoir économique des adolescentes, des jeunes filles et des femmes pour la réduction des écarts de Genre et la réalisation de l'équité et de l'égalité » ;
2. « Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif » ;
3. « Accès égal des adolescentes et des jeunes filles à leur santé et droits reproductifs ».
4. « Insertion socioprofessionnelle des filles »

Pour la mise en œuvre de différents sous projets cités ci-haut, le Projet envisage de continuer dans la même dynamique avec sa stratégie opérationnelle de faire-faire à travers les ONG nationales pour l'atteinte des résultats escomptés de manière efficace et efficiente.

II. Objectifs et résultats attendus

Ainsi, pour la mise en œuvre de ces quatre (04) sous-projets dans les huit (08) nouvelles provinces d'intervention ci-dessus citées, le Comité National de pilotage du projet entend recruter les Organisations Non Gouvernementales et autres organisations spécialisées dans les thématiques du projet SWEDD de manière intégré :



THEMATIQUE 1 : SCOLARISATION DES FILLES

Les principales activités du plan d'action à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Appuyer les filles démunies pour leur maintien durable dans le système éducatif, à travers les appuis multiformes ;
- Faire le tutorat pour améliorer le niveau d'études des filles

- Améliorer les connaissances des filles scolarisées/déscolarisées en compétences de vie et en SSR, à travers les espaces sûrs scolaires ;
- Appuyer les centres d'Alphabétisation et les centres de l'Education de Base Non Formelle pour la réinsertion des filles déscolarisées et non scolarisées dans l'éducation formelle ;
- Assurer le suivi efficace de la mise en œuvre des activités dans les établissements et rendre compte ;
- Produire des rapports trimestriel et annuels ;



RESULTATS ATTENDUS

- Les filles démunies ont été appuyées pour leur maintien durable dans le système éducatif, à travers les appuis multiformes ;
- Le programme de tutorat est assuré ;
- Les connaissances des filles scolarisées/déscolarisées améliorée en compétences de vie et en SSR à travers les espaces sûrs scolaires ;
- Les centres d'Alphabétisation et les centres de l'Education de Base Non Formelle ont été appuyés pour la réinsertion des filles déscolarisées et non scolarisées dans l'éducation formelle ;
- Le suivi efficace de la mise a été assuré en œuvre et rapporté ;
- Les rapports sont produits et déposés dans le délai requis.



THEMATIQUE 2 : Accès égal des adolescentes et des jeunes filles à leur santé et droits reproductifs

Les principales activités du plan d'action à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Améliorer l'offre de services de santé de la reproduction ;
- Améliorer les connaissances des jeunes filles et adolescentes sur l'importance de leurs droits en matière de santé reproductive, à travers les espaces sûrs communautaires ;
- Assurer le suivi efficace de la mise en œuvre et rendre compte.



RESULTATS ATTENDUS

- L'offre de services de santé de la reproduction a été améliorée ;
- Les connaissances des jeunes filles et adolescentes sur l'importance de leurs droits en matière de santé reproductive ont été améliorées à travers les espaces sûrs communautaires ;
- Le suivi efficace de la mise en œuvre a été assuré et rapporté.

○ **THEMATIQUE 3 : Renforcement du pouvoir économique des adolescentes, des jeunes filles et des femmes pour la réduction des écarts de Genre et la réalisation de l'équité et de l'égalité**

Les principales activités du plan d'action à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Organiser les formations professionnelles au profit des membres des groupements ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et matérielles des groupements
- Mettre en place les centres d'alphabétisation ;
- Renforcer les capacités des acteurs pour faire évoluer les normes de genre et faciliter l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs aux jeunes filles et femmes ;
- Implémenter les clubs des Maris et de Futurs Maris ;
- Assurer le suivi efficace de la mise en œuvre et rendre compte.

○ **RESULTATS ATTENDUS**

- Les formations professionnelles ont été organisées au profit des membres des groupements ;
- Les capacités organisationnelles et matérielles des groupements ont été renforcées
- Les centres d'alphabétisation ont été mis en place ;
- Les capacités des acteurs ont été renforcées pour faire évoluer les normes de genre et faciliter l'accès et le contrôle des ressources et capitaux productifs aux jeunes filles et femmes ;
- Les clubs des Maris et de Futurs Maris ont été implémentés et fonctionnels ;
- Le suivi efficace de la mise en œuvre est Assuré et rapporté.

○ **THEMATIQUE 4 : Insertion socioprofessionnelle des filles**

Les principales activités du plan d'action à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Réaliser les études sur les créneaux porteurs et cartographier les activités économiques porteuses de la ZIP
- Former les filles dans les domaines techniques en vue de leur insertion socio professionnelle ;
- Appuyer les récipiendaires en vue de leur installation et de l'exercice de leurs métiers ;
- Identifier et renforcer les capacités des structures locales de formation technique et professionnelles ;
- Assurer le suivi efficace de la mise en œuvre et rendre compte.

○ **RESULTATS ATTENDUS**

- Les études sur les créneaux porteurs ont été réalisées et les activités économiques porteuses de la ZIP ont été cartographiées
- Les filles ont été formées dans les domaines techniques en vue de leur insertion socio professionnelle ;

- Les récipiendaires ont été appuyées en vue de leur installation et de l'exercice de leurs métiers ;
- Les structures locales de formation technique et professionnelles ont été identifiées et leurs capacités renforcées;
- Le suivi efficace de la mise en œuvre assuré.

III. Qualifications et capacités des Organisations

Les organisations intéressées doivent fournir des informations tout en précisant les provinces à couvrir et en indiquant leurs qualifications et leurs capacités à réaliser les missions assignées, notamment :

- Etre une organisation légalement constituée ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans en tant que ONG, OBC ou OSC ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en tant qu'agence de mise en œuvre avec des partenaires de développement (BAD, BM, BADEA, BID, UE, AFD etc.)
- Avoir au minimum quatre (04) d'expérience en tant que ONG, OBC ou OSC, dans les domaines de la scolarisation des filles, la santé de reproduction, le genre, l'autonomisation économique des femmes et l'entrepreneuriat féminin (joindre copie de contrat, attestation de bonne exécution etc.);
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet SWEDD II ;
- Fournir la liste de la capacité logistique (matériels informatiques, moyens roulants, mobiliers etc) et indiquez si tous les matériels sont la propriété de la structure ou en location. joindre les pièces afférentes des matériels listés ;

Les soumissionnaires peuvent se regrouper pour renforcer leurs compétences.

IV. Dossier de candidature de l'organisation

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une proposition technique intégrant les expériences spécifiques antérieures ;
- Une copie légalisée de l'autorisation de fonctionner ;
- Copies légalisées des statuts, du règlement intérieur de l'organisation et la liste des membres du bureau ;
- Une copie légalisée du contrat bail ou les documents justifiant que le siège est une propriété de l'organisation. Toutefois, l'organisation doit avoir un siège physique (joindre le plan de localisation) ;
- Le nom, l'adresse postale et électronique, et le contact téléphonique du responsable ;

- Les CV du personnel clé chargé d'exécuter la mission, les quatre spécialistes thématiques et le spécialiste en suivi-évaluation (joindre les copies de diplômes, attestations etc .)
- préciser si le personnel clé est un personnel permanent de l'organisation;
- Une attestation signée par les membres du bureau de l'organisation concernant les points suivants :
 - L'organisation ne fait l'objet d'aucun litige à caractère judiciaire (attestation de non litige).
 - La décision des membres du bureau autorisant l'organisation à soumettre la proposition de prestation de service (pouvoir ou procuration).

Qualifications du personnel clé

Poste de chargé de programme

○ Education

- Diplôme universitaire (licence) en sciences sociales ou sciences de l'éducation avec une bonne expérience professionnelle sur les questions de la scolarisation des filles.
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la planification, de la mise en œuvre opérationnelle, de la collecte et du suivi et évaluation des projets et programmes de développement local en lien avec le secteur de l'éducation ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

○ Genre et Autonomisation économique des femmes

- Etre titulaire d'une Licence en Sociologie, en Droit, Genre, Développement local et/ou tout autre domaine apparenté ;
 - Avoir un minimum de 5 années d'expérience dans l'exécution des projets se rapportant aux domaines du genre et autonomisation économique des femmes ;
 - Avoir réalisé au moins 4 missions dans le domaine de la planification, de la gestion des projets/programmes, de suivi-évaluation et des techniques de collecte et d'analyse des données ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

○ Santé de la reproduction

- Etre Titulaire d'un Master ou une maîtrise en santé, Population, Démographie, Sciences Sociales, Communication, Economie, ou tout autre domaine relatif à la santé ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans en Santé Reproductive et avec les jeunes dans le domaine de la planification familiale, droits reproductifs et Genre ;

- Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle pertinente dans la gestion des programmes/projets de santé, notamment avec les adolescentes et jeunes filles en milieu rural ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

● **Entreprenariat féminin**

- Etre titulaire d'une Licence en gestion, entrepreneuriat ou équivalent
- Avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le suivi-évaluation ou la gestion de projets/programmes en lien avec la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes filles et des femmes, dans l'animation, la formation et l'accompagnement dans le développement des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

Les organisations, sur la base de leurs propositions techniques seront présélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur la *Qualification du consultant*.

Les dossiers soumis dans le cadre de cette sélection ne peuvent être retournés.

NB : Le projet SWEDD dans le cadre de ce recrutement, se réserve le droit de procéder à la vérification de toutes informations fournies par les organisations dans leurs propositions. Toutes informations erronées entraîneraient la disqualification de l'organisation présélectionnée.